

Logement : un ménage sur quatre en situation de vulnérabilité énergétique

Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté • n° 129 • Septembre 2025



En Bourgogne-Franche-Comté, 295 000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique pour chauffer leur logement en 2021. Avec 24 % de ses ménages concernés, la région est la plus touchée de France métropolitaine. Son parc de logements anciens, plus souvent chauffés au fioul qu'ailleurs, tend à nécessiter des dépenses énergétiques accrues. Un logement sur cinq a des caractéristiques correspondant aux deux moins bonnes étiquettes de performance énergétique. La vulnérabilité énergétique touche particulièrement les ménages plus modestes, les personnes seules, âgées et davantage les territoires ruraux.

En partenariat avec :



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'environnement
de l'aménagement
et du logement
Bourgogne-Franche-Comté

295 000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique

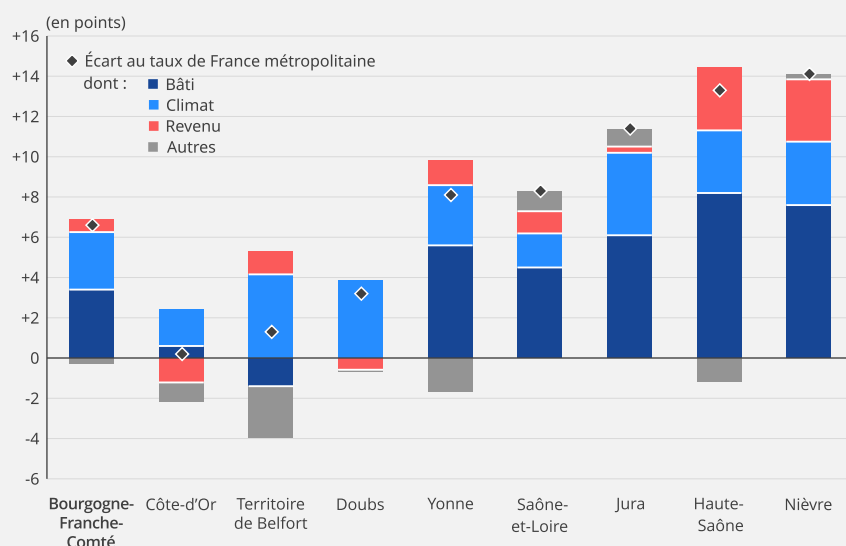
En Bourgogne-Franche-Comté, en 2021, 295 000 ménages sont en situation de **vulnérabilité énergétique** liée au logement. Depuis la Loi Grenelle 2 de 2010 et jusqu'à MaPrimeRénov', de nombreux dispositifs ont été mis en

place par les gouvernements successifs pour les soutenir. Leurs objectifs sont, entre autres, de permettre aux ménages d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements et d'accéder à des sources d'énergie plus vertueuses.

La région reste la plus touchée par la vulnérabilité énergétique avec 24,0 % de ménages concernés, contre 17,4 % en France métropolitaine. Ces ménages sont plus susceptibles de ne pas suffisamment chauffer leur logement en raison d'arbitrages budgétaires, ce qui est délétère pour leur santé et le maintien en bon état de leur logement. Dans la région, les **dépenses énergétiques conventionnelles** s'élèvent en moyenne à 1 980 € en 2021 par ménage, et à 2 760 € pour les ménages vulnérables. Elles avoisinent 1 850 € dans les départements les plus urbains (Côte-d'Or, Doubs, Territoire de Belfort), et 2 070 € dans les autres départements.

Ces différences territoriales s'expliquent principalement par les caractéristiques des logements, notamment leur superficie et leur mode de chauffage, et dans une moindre mesure par la plus ou moins grande rigueur du climat, et le niveau de revenu de leurs occupants ► [méthode](#). Par rapport au reste du territoire métropolitain, ces trois facteurs contribuent presque toujours à augmenter la vulnérabilité énergétique des ménages de la région ► [figure 1](#).

► 1. Écart entre le taux de vulnérabilité énergétique de Bourgogne-Franche-Comté et celui de France métropolitaine, et décomposition



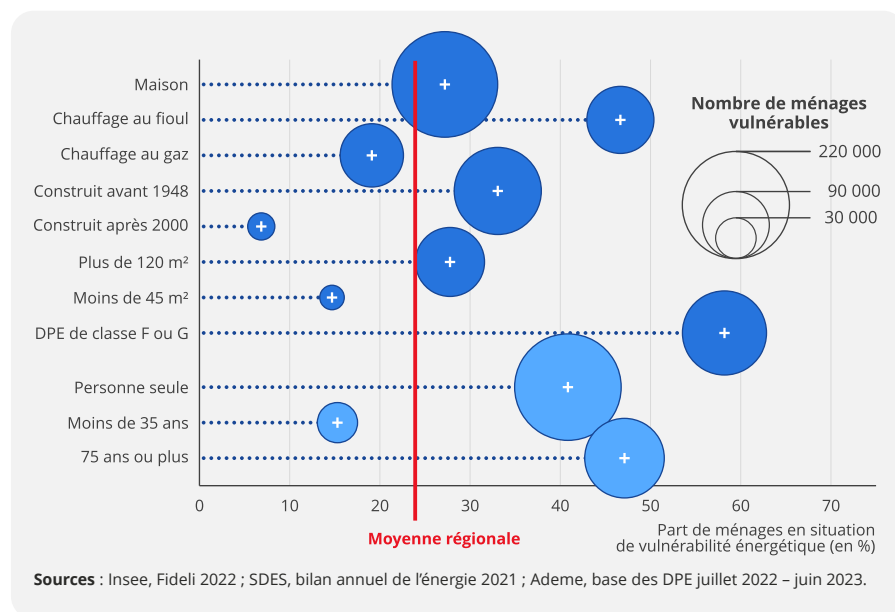
Lecture : le taux de vulnérabilité de Bourgogne-Franche-Comté est 6,6 points au-dessus de celui de France métropolitaine. Le bâti contribue à cet écart pour 3,4 points. Le climat et le revenu contribuent respectivement à 2,9 et 0,6 points. À l'inverse, les caractéristiques non prises en compte par les variables du modèle (autres) réduisent l'écart de 0,3 point.

Sources : Insee, Fideli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022 – juin 2023.

Les caractéristiques des logements influencent fortement le niveau de vulnérabilité

Parmi les caractéristiques des logements, tout d'abord, le chauffage au fioul est un facteur fort de vulnérabilité énergétique, en raison de son coût élevé et de sa moindre performance énergétique. Or, les Bourguignons-Francis-Comtois sont les plus gros utilisateurs de France de ce type de chauffage, avec 13 % des ménages l'utilisant comme combustible principal, soit cinq points de plus que la moyenne nationale. Dans la région près de 47 % des ménages chauffés au fioul sont vulnérables, contre 19 % de ceux utilisant le chauffage au gaz ► **figure 2**. Les factures énergétiques des logements chauffés au fioul s'élèvent en moyenne à 2 200 € annuels, contre 1 400 € pour les 26 % des ménages se chauffant à l'électricité et 1 200 € pour les 33 % utilisant le gaz. Depuis 2022, il est interdit d'installer de nouvelles chaudières au fioul. Leur disparition progressive devrait ainsi permettre de réduire la vulnérabilité énergétique, dans la région notamment. Ensuite, l'ancienneté élevée des logements influe grandement sur la vulnérabilité énergétique : en effet le niveau d'exigence des normes d'isolation tout comme la qualité des matériaux utilisés ont beaucoup progressé depuis le milieu des années 1970. Or, la Bourgogne-Franche-Comté détient le parc de résidences principales le plus ancien de France métropolitaine. Un tiers des logements a été construit avant 1948, et un tiers des ménages habitant ces logements est vulnérable. La proportion de ménages vulnérables diminue à mesure que le logement est plus récent : elle ne représente plus que 8 % des ménages occupant les logements achevés après 2000, et seulement 4 % de ceux occupant les logements achevés après 2013. Enfin l'habitat individuel et les logements de grande taille amplifient aussi les situations de vulnérabilité, car ils sont plus coûteux à chauffer. Là encore, la Bourgogne-Franche-Comté fait partie des régions où l'habitat individuel est le plus fréquent avec des surfaces moyennes à chauffer élevées. Près des deux tiers des ménages de la région vivent en maison, et un peu plus du quart d'entre eux est vulnérable. La surface habitable moyenne des logements de la région est supérieure de près d'une pièce en plus à la moyenne nationale et 39 % des maisons ont une surface habitable supérieure à 120 m², contre 5 % des appartements.

► 2. Nombre et part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique, selon le profil du logement ou du référent fiscal



► Encadré 1 - Les aides financières de l'État en faveur de la rénovation énergétique

Plusieurs dispositifs incitent à la rénovation énergétique. Tous exigent le recours à des professionnels labellisés RGE, reconnus garant de l'environnement. La Bourgogne-Franche-Comté est bien dotée en entreprises RGE avec 15 % des entreprises du secteur du bâtiment, soit 6,5 points de plus qu'en France. MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État. Elle est accessible à tous les propriétaires, et son montant varie selon les revenus et les travaux. En 2024, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a aidé 2 650 ménages dans la région, 50 % de plus qu'en 2023, pour 106 millions d'euros au titre du dispositif « Parcours accompagné ». Destiné aux rénovations d'ampleur visant un gain d'au moins deux classes énergétiques, il est obligatoirement accompagné par une des 93 structures agréées et référencées « Mon Accompagnateur Renov » dans la région. Par ailleurs, près de 1 000 logements, pour 9 millions d'euros de subventions, ont été aidés au titre de MaPrimeRénov' Copropriété, contre 570 en 2023. À l'inverse, les rénovations par geste ont diminué de moitié, avec 14 140 dossiers validés, représentant 56,7 millions d'euros d'aides. Par ailleurs, les ménages peuvent bénéficier des certificats d'économie d'énergie (CEE), et le reste à charge peut être financé par un éco-prêt à taux zéro, accessible à tous. Instaurés en 2005, les CEE imposent aux fournisseurs d'énergie de promouvoir les économies d'énergie et, depuis 2016, de soutenir davantage les ménages ayant des difficultés liées à leurs factures d'énergie. Lancé en 2019, le programme « CEE Coup de pouce chauffage » aide au remplacement des chaudières au fioul ou au gaz. Les aides sont de 2 500 € à 5 000 € minimum selon le type d'équipement neuf, avec des montants bonifiés pour les ménages modestes. Entre 2015 et 2023, près de 520 000 dossiers ont été déposés dans la région, dont 60 % ont bénéficié de la majoration en tant que ménages modestes. Enfin, le programme régional Effilogis soutenait les particuliers (jusqu'en 2024), copropriétaires, bailleurs sociaux, collectivités et associations pour atteindre les normes de performance énergétique du niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC). Entre 2017 et 2024, 17 000 dossiers de la région ont été soutenus, pour un total de 55,5 millions d'euros.

Un logement sur cinq aurait un DPE de classe F ou G

Souvent chauffés au fioul, anciens ou grands, voire les trois, une part importante des logements de la région est énergivore. 19 % des logements ont des caractéristiques correspondant aux classes F ou G du **diagnostic de performance énergétique (DPE)**. C'est cinq points de plus que la France métropolitaine. Plus coûteux à chauffer, ils expliquent la part élevée de ménages en situation de vulnérabilité énergétique. Six ménages sur dix habitant un logement classé F ou G sont vulnérables,

contre deux sur dix pour les étiquettes D et E et moins de un sur vingt pour les classes A, B ou C. Les logements classés en F ou G abritent 47 % des ménages vulnérables. Ceux-ci doivent déboursier en moyenne 3 270 € par an pour maintenir un confort thermique standard dans leur logement. Parmi les logements de niveau F ou G, les trois quarts sont occupés par leurs propriétaires, 60 % d'entre eux sont vulnérables. Ces ménages font l'objet d'une attention particulière pour l'attribution d'aides de l'État pour la rénovation énergétique ► **encadré 1**. Près d'un quart des locataires du parc

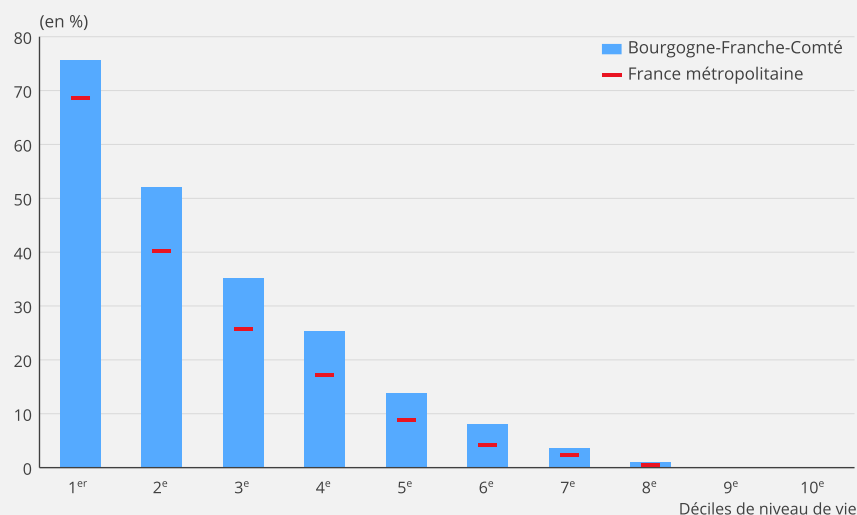
privé est en situation de vulnérabilité énergétique. Pour y remédier, les lois énergie-climat de 2019 et climat et résilience de 2021 imposent un niveau minimal de performance énergétique pour les logements mis en location. Elles interdisent de proposer les logements les plus énergivores : dès 2025 pour les logements classés G, à partir de 2028 pour ceux classés F et 2034 pour les logements classés E.

Malgré des revenus plus modestes, seuls 17 % des locataires du parc social sont vulnérables. Ils bénéficient de systèmes de chauffage moins onéreux (comme le chauffage urbain) et de logements généralement mieux isolés grâce aux divers programmes de rénovation menés dans le parc social. Ainsi en 2021, parmi les ménages vivant sous le **seuil de pauvreté**, 34 % sont en situation de vulnérabilité énergétique lorsqu'ils sont logés dans le parc social, contre 70 % lorsqu'ils résident dans le parc privé.

Plus du tiers des ménages vulnérables vit sous le seuil de pauvreté

Les trois quarts des ménages du premier décile de niveau de vie sont en situation de vulnérabilité énergétique. Cette part décroît à mesure que le niveau de vie augmente ► **figure 3**. En moyenne, le **taux d'effort énergétique** des ménages du premier décile est de 12,4 %, celui des ménages du dernier décile de 2,3 %. Plus du tiers des ménages vulnérables vit sous le seuil de pauvreté. En fonction de leurs revenus, les ménages peuvent percevoir des aides pour régler tout ou partie de leurs factures d'énergie. En 2021, 236 600 ménages ont ainsi bénéficié du chèque énergie et presque autant ont également touché le chèque énergie exceptionnel. Ce dernier était destiné à contribuer au surcoût lié à la forte hausse des prix de l'énergie cette année-là ► **encadré 2**.

► 3. Part de ménages en situation de vulnérabilité énergétique, selon le décile de niveau de vie



Note : les 25 % de ménages les plus aisés sont systématiquement considérés comme non vulnérables, par conséquent la part de ménages vulnérables est nulle pour les deux derniers déciles.

Lecture : en Bourgogne-Franche-Comté, parmi les 10 % de ménages les moins riches (premier décile de niveau de vie), 76 % sont en situation de vulnérabilité énergétique, 7 points de plus qu'en France métropolitaine.

Sources : Insee, Fideli 2022 ; SDES, bilan annuel de l'énergie 2021 ; Ademe, base des DPE juillet 2022 – juin 2023.

► Encadré 2 - La variation des prix de l'énergie se répercute directement sur la vulnérabilité énergétique

Au-delà des caractéristiques des logements et du climat, les dépenses énergétiques des ménages dépendent des prix de l'énergie. Toutes choses égales par ailleurs, en appliquant aux niveaux de consommation de 2021, les tarifs pratiqués en 2023, les dépenses conventionnelles annuelles moyennes des ménages auraient augmenté de 35 % entre 2021 et 2023, soit une hausse de 1 000 € pour les ménages vulnérables. Sous les hypothèses d'un seuil de vulnérabilité constant à 9,2 %, de revenus identiques, et d'absence de chèques énergie, cette hausse des dépenses conduirait à un taux de vulnérabilité de 37 % en 2023, soit 13 points de plus qu'en 2021.

La hausse aurait été encore plus importante sans la mise en place, par le gouvernement, d'un bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité et du gaz. La seule absence de bouclier tarifaire sur le gaz aurait augmenté les dépenses conventionnelles moyennes de 500 € et placé quatre ménages sur dix en situation de vulnérabilité énergétique dès 2022.

Les personnes seules et âgées sont plus souvent en situation de vulnérabilité

Quatre personnes seules sur dix sont en situation de vulnérabilité énergétique. Elles ne peuvent compter que sur leurs propres ressources pour faire face à leurs dépenses énergétiques. Les personnes âgées sont également particulièrement vulnérables, 40 % des ménages dont le référent fiscal a 65 ans ou plus sont concernés. Aux âges avancés la solitude est fréquente, le cumul de ces deux situations accroît fortement la vulnérabilité énergétique. Ainsi, la moitié des personnes seules et âgées est concernée. La majorité d'entre elles vit dans des logements, souvent anciens, classés E, F ou G. Quand elles sont en sous-occupation, certaines limitent leur consommation, ne chauffant pas la totalité de leur logement.

Parmi les familles monoparentales, particulièrement exposées à la pauvreté monétaire, deux sur dix sont vulnérables. Souvent logées dans le parc social, elles bénéficient de logements moins coûteux à chauffer. Concernant les couples, avec ou sans enfant, seul un sur dix est vulnérable.

Les ménages vivant dans l'urbain sont moins vulnérables que ceux vivant dans le rural

Département le plus urbanisé de Bourgogne-Franche-Comté, le Territoire de Belfort a un parc de logement plus récent et davantage composé de logements collectifs dont sociaux. Ainsi, c'est dans ce département que la part de logements énergivores est la plus faible de la région, devant la Côte-d'Or et le Doubs ► **figure 4**. Dans ces trois départements, les revenus des habitants sont plus élevés, notamment parce qu'une forte proportion de la population a un emploi qui, de plus, est souvent qualifié. Pour ces territoires, l'écart à la moyenne nationale du taux de vulnérabilité énergétique s'explique essentiellement par le climat, plus rigoureux à l'est de la France.

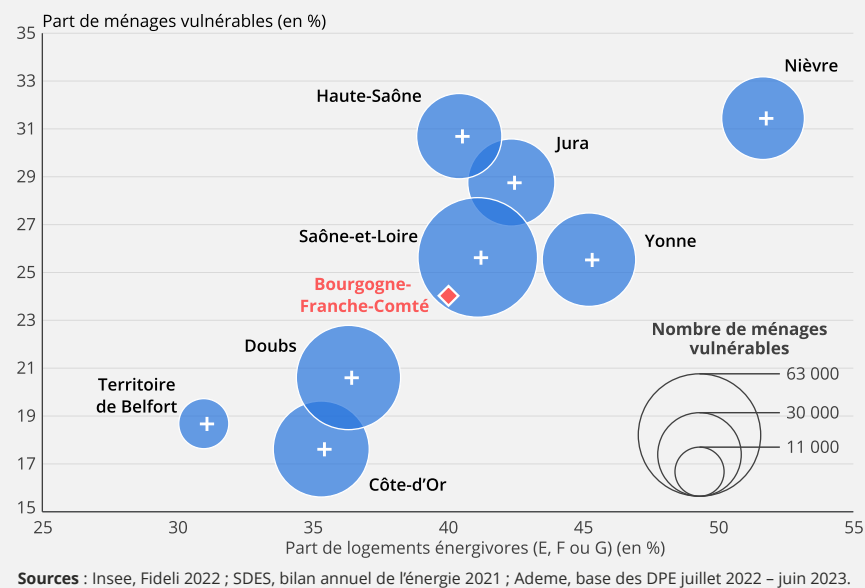
Les autres départements de la région, plus ruraux, concentrent davantage de logements énergivores (plus de 40 % des logements) et de ménages vulnérables. Dans la Nièvre, plus d'un logement sur deux est énergivore et près d'un ménage sur trois est vulnérable. Dans la Haute-Saône, la Nièvre et le Jura, les caractéristiques des logements prédisposent davantage à la vulnérabilité énergétique : l'habitat est plus individuel et les logements plus

grands. La Nièvre se distingue en outre par une plus grande ancienneté des logements. Dans la Haute-Saône et le Jura, la plus grande importance du chauffage au fioul pénalise les ménages. Le climat plus rude dans les massifs montagneux, ici celui du Jura, augmente le risque de vulnérabilité énergétique. Néanmoins la proximité avec la Suisse, et les centres urbains de Besançon et de Dijon, procure aux ménages jurassiens des revenus plus élevés permettant de limiter leur vulnérabilité énergétique. Au contraire, des revenus moyens plus faibles qu'ailleurs pénalisent particulièrement les départements de la Haute-Saône et de la Nièvre. ●

David Brion, Caroline Logeais (Insee),
Florent Maire (Dreal)

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur www.insee.fr

► 4. Parts de ménages vulnérables et de logements énergivores, par département



► Définitions

Un ménage est en situation de **vulnérabilité énergétique** pour le logement si la part de ses dépenses énergétiques conventionnelles liées à l'habitat dans son revenu disponible (c'est-à-dire son **taux d'effort énergétique**) est supérieure à 9,2 %. Ce seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine en 2021. Sont systématiquement considérés comme non vulnérables les 25 % de ménages les plus aisés de France métropolitaine.

Les **dépenses énergétiques conventionnelles** liées à l'habitat correspondent à un usage standard du logement occupé, indépendamment des comportements énergétiques réels. Elles intègrent le chauffage et la production d'eau chaude qui représentent en moyenne plus de 95 % des dépenses mais aussi le refroidissement, l'éclairage et le fonctionnement de la ventilation.

Le **revenu disponible** comprend toutes les ressources du ménage nettes des impôts directs.

Le **diagnostic de performance énergétique** (DPE) évalue la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre conventionnelles au mètre carré, pour un usage standard. L'étiquette attribuée (de A à G) prend en compte les caractéristiques du bâti (dont les combustibles utilisés) et du climat local.

Le **seuil de pauvreté** est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. En 2023, il correspond à un revenu disponible de 1 288 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 705 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

► Méthode

Pour pouvoir réaliser des estimations de vulnérabilité énergétique à un niveau géographique fin, les données de DPE ont été appariées avec les logements et leurs ménages occupants issus de la base Fideli. Les données produites ont été pondérées, afin d'être représentatives des structures du parc immobilier au 1^{er} janvier 2023 et de certaines caractéristiques des ménages. Elles permettent notamment de connaître le mix énergétique de chaque logement, ses besoins énergétiques conventionnels associés et le revenu des ménages occupants pour l'année 2021. À partir de données de prix moyens des énergies, on estime alors les dépenses conventionnelles et le taux de vulnérabilité des ménages en 2021.

Une modélisation linéaire simple permet par ailleurs d'estimer dans quelle mesure les caractéristiques suivantes font varier le taux de vulnérabilité d'un territoire par rapport à un autre :

- le revenu des ménages (revenu disponible moyen des ménages et taux de pauvreté) ;
- le climat (pourcentage de logements relevant de chacune des huit catégories climatiques et des trois classes d'altitudes utilisées dans les calculs des DPE) ;
- le bâti, selon trois caractéristiques : la forme d'habitat (appartement ou maison, surface, logement social ou pas, etc.), la qualité de l'isolation (coefficient moyen de déperdition énergétique du logement, indice d'isolation moyen) et l'énergie principale de chauffage.

► Pour en savoir plus

- Lenzi É., Masson K., Mora V., Prusse S., « [Près de 5 millions de ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement en 2021](#) », Insee Analyses n° 106, avril 2025.
- Prenel C., « [Le chauffage au fioul, encore très répandu en zone rurale](#) », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n° 163, janvier 2023.
- Beck S., Masson K., Mora V., Prusse S., « [Une estimation du taux de vulnérabilité énergétique des ménages pour le logement](#) » Documents de travail, Insee, janvier 2025.

